

## H Performance 21 - Code ISIN FR0013346020

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et Société Générale.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Performance 21
<b>Emetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0013346020
<b>Garant de la formule</b>	Société Générale
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Montant minimum de souscription</b>	1 000 EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est un indice de marché actions créé par EURONEXT dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par EURONEXT. Il est composé des 40 principales sociétés de la zone Euro. Les actions de l'indice sont équipondérées à chaque date de revue trimestrielle et sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière.</p> <p>La sélection des composants se concentre sur les 40 plus grosses capitalisations boursières, ce qui permet un accès direct au coeur d'indices comme l'indice Euro Stoxx 50® par exemple. En effet cet indice sélectionne simplement les 40 principales sociétés et n'exige pas de condition sur les capitalisations des autres composants.</p> <p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
<b>Prix d'émission</b>	99.84% de la valeur nominale au 11/07/2018
<b>Période de souscription</b>	Du 20 août 2018 au 30 octobre 2018
<b>Date d'émission</b>	11 juillet 2018
<b>Date de constatation initiale</b>	31 octobre 2018
<b>Dates de constatation trimestrielles</b>	31/10/2019; 31/01/2020; 04/05/2020; 31/07/2020; 02/11/2020; 01/02/2021; 03/05/2021; 02/08/2021; 01/11/2021; 31/01/2022; 02/05/2022; 01/08/2022; 31/10/2022; 31/01/2023; 02/05/2023; 31/07/2023; 31/10/2023; 31/01/2024; 02/05/2024; 31/07/2024; 31/10/2024; 31/01/2025; 02/05/2025; 31/07/2025; 31/10/2025; 02/02/2026; 04/05/2026; 31/07/2026; 02/11/2026; 01/02/2027; 03/05/2027; 02/08/2027; 01/11/2027; 31/01/2028; 02/05/2028; 31/07/2028; 31/10/2028; 31/01/2029; 02/05/2029; 31/07/2029; 31/10/2029; 31/01/2030; 02/05/2030; 31/07/2030; 31/10/2030
<b>Date de constatation finale</b>	31 octobre 2030
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	07/11/2019; 07/02/2020; 11/05/2020; 07/08/2020; 09/11/2020; 08/02/2021; 10/05/2021; 09/08/2021; 08/11/2021; 07/02/2022; 09/05/2022; 08/08/2022; 07/11/2022; 07/02/2023; 09/05/2023; 07/08/2023; 07/11/2023; 07/02/2024; 09/05/2024; 07/08/2024; 07/11/2024; 07/02/2025; 09/05/2025; 07/08/2025; 07/11/2025; 09/02/2026; 11/05/2026; 07/08/2026; 09/11/2026; 08/02/2027; 10/05/2027; 09/08/2027; 08/11/2027; 07/02/2028; 09/05/2028; 07/08/2028; 07/11/2028; 07/02/2029; 09/05/2029; 07/08/2029; 07/11/2029; 07/02/2030; 09/05/2030; 07/08/2030
<b>Date d'échéance</b>	7 novembre 2030
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg

<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com", sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 21 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 7 novembre 2030.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, le 31 octobre 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euronext Eurozone 40 EW Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) et on le retient comme son niveau initial.

#### Mécanisme de remboursement anticipé automatique trimestriel (à l'issue de l'année 1)

À l'issue de l'année 1, puis tous les trimestres jusqu'au 31 juillet 2030 : À l'issue de l'année 1, puis à une date de constatation trimestrielle(1), dès que le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport au niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit(2), à la date de remboursement anticipé correspondante :

$$\text{Capital investi} + 3.25 \%^{(2)} \text{ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit } 13 \% \text{ par an)} \\ \text{moins les frais liés au cadre d'investissement} \\ \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de } 12,74 \%^{(2)})$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Performance 21 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

#### Mécanisme de remboursement à l'échéance (à l'issue du trimestre 48, année 12)

À la date de constatation finale(1), le 31 octobre 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) par rapport à son niveau initial.

**Le montant de remboursement final de H Performance 21 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit(2), à la date de remboursement final (1), le 7 novembre 2030 :**

##### • Scénario défavorable

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial :

$$\text{Capital investi} \times \text{valeur finale de l'Indice}^{(3)} \\ \text{PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'indice (minimum de } 40 \% \text{), augmentée des frais liés au cadre d'investissement}$$

##### • Scénario intermédiaire

Si le niveau final de l'Indice est compris entre une baisse de 40 % et une hausse inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial :

$$\text{Capital investi} \\ \text{Remboursement du capital à l'échéance}^{(1)} \text{ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de } 0 \%^{(2)}) \\ \text{Blocage du capital pendant } 12 \text{ ans sans gain}$$

##### • Scénario favorable

Si le niveau final de l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport au niveau initial :

$$\text{Capital investi} + 3.25 \%^{(2)} \text{ par trimestre écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(1)}, \text{ soit } 156 \%^{(2)} \\ \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de } 8,13 \%^{(2)})$$

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) serait inférieure à +5 % par rapport à son niveau initial à l'issue des trimestres 4 à 47 et aurait un niveau nul à l'issue du trimestre 48 (date de constatation finale). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 de cette annexe de souscription.

(2) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 31 octobre 2018).

## **Profil de risque et de rendement**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

- ♦ **Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance** : En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
- ♦ **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- ♦ **Risque sur le montant de remboursement** : Ce montant dépend de la performance de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement
- ♦ 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).
- ♦ **Risque sur le prix de marché** : La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois..
- ♦ **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1 % du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être payée en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles)

## **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM),

adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)

numéro ..... (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- ♦ reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, des Informations Spécifiques et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 21 – Code ISIN : FR0013346020, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- ♦ été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
  - la nature du support et les risques y afférents,
  - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
  - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Questions	Vos réponses
La durée maximale de la formule de H Performance 21 est de 12 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
A chaque date de constatation trimestrielle, dès que le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport au niveau initial un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 21 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 31 octobre 2018) :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 21 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).